

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU
22 FEVRIER 2017**

PRÉSENTS:

M. D. BACQUELAINE, *Bourgmestre Empêché-Président du Conseil communal,*

M. L. BURTON, *Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre;*

MM. Ph. LABALUE, Mmes A. THANS, F. HERRY, S. ELSSEN, M. A. JEUNEHOMME, *Echevins;*

M. D. GRISARD de la ROCHETTE, *Président du Conseil de l'Action Sociale;*

Mmes M. HAESBROECK-BOULU, M.-P. LHOEST-GAUTHIER, MM. B. LHOEST, D. VERLAINE, A. NOEL, Mmes C. ROLAND-van den BERG, M. E. JANSSENS, Mme C. GUYOT, A.-S. BOFFÉ, MM J.-M. WIDAR, B. LALOUX, ~~THELEN~~, ~~Mmes N. JAVAUX, V. BRAVIN~~, D. VANHEESBEKE-LENAERTS, M. A. NICOLET, Mme M.-L. CHAPELLE-LESPIRE, MM A. OLBRECHTS, B. FOURNY, J. QUOILIN, *Conseillers communaux;*

M. R. GILLET, *Directeur général.*

Monsieur le Président ouvre la séance à 20:35 en excusant l'absence de Madame le conseiller V. BRAVIN.

S É A N C E P U B L I Q U E

1. **Correspondance et notifications – communication des décisions de l'autorité de Tutelle.**

Le conseil prend acte de:

Service Public de Wallonie – 07/02/2017 – valorisation des services prestés – tutelle spéciale d'approbation

Service Public de Wallonie – 23/01/2017 – financement du service extraordinaire – marché public d'emprunts

Service Public de Wallonie – 14/02/2017 – réhabilitation de l'égout et de la voirie sur le tronçon Hêtre Pourpre – Radoux Rogier à EMBOURG

Service Public de Wallonie – 13/02/2017 – égouttage et aménagement de la rue des Oies à BEAUFAYS

2. **Situation de caisse du Directeur financier au 31/12/2016.**

Le Conseil, prend connaissance dudit point (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

3. **Rapport du contrat de gestion 2016 de l'ASBL communale FOYER CULTUREL – compte 2016 et budget 2017 - approbation.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

4. **Élimination de plantes invasives - approbation du mode de passation du marché et du cahier des charges.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

5. **Entretien et aménagement de sentiers et chemins - approbation du mode de passation du marché et du cahier des charges.**

Monsieur le Conseiller Axel NOEL demande si ces travaux ne pourraient pas être exécuté par les ouvriers communaux.

Madame Florence HERRY, Echevin de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement répond par la négative car ces travaux ne sont pas faciles à exécuter et la formule retenue permet de concentrer le travail de nos ouvriers sur l'élagage et l'abattage.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

6. **Acquisition en vue du remplacement de la minipelle pour le service des sépultures - approbation des conditions et du mode de passation.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

7. **Remplacement du Directeur général – procédure – information.**

Monsieur Laurent BURTON, Bourgmestre ff, précise que la procédure devrait normalement se terminer au début du mois d'avril, ce qui devrait permettre la présentation d'un dossier au conseil communal du mois d'avril pour la nomination du nouveau directeur général.

Cette formule permettra peut-être un mois de cohabitation avec l'actuel directeur général.

Le Conseil prend connaissance dudit point.

8. **PLAN PISCINES 2014-2020 - dépôt de candidature en vue de l'obtention de subventions relatives à des investissements dans les infrastructures suivantes:**

Monsieur le Conseiller Axel NOEL estime que les économies d'énergie sont hors balise d'investissement et il ajoute que pour la piscine de CHAUDFONTAINE, il ne faudrait pas mettre une emplâtre sur une jambe de bois mais prévoir pour l'avenir.

Monsieur le Conseiller Dominique VERLAINE déclare:

"Nous réitérons notre proposition, soit penser à réviser à la hausse les prix d'entrée dans nos piscines pour ne pas devoir trop emprunter, en particulier pour les utilisateurs extérieurs à la commune.

Monsieur le Conseiller Bruno LHOEST répond:

"Nous avons déjà augmenté le prix d'entrée cette année. Nous sommes passé de 1,50€ à 3€ et les abonnements sont passés de 30€ à 45€. A titre d'exemple, à la piscine d'ANS, l'entrée est à 5€.

Mais cette piscine est toute neuve et nos infrastructures pourraient-elles y être comparées, cela nécessite un examen plus approfondi.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce répond:

"Le projet idéal est à 14 000 000 d'€ et la part communale serait alors à 10 000 000 d'€, soit 7 000 000€ de part communale et 3 000 000€ de prêt à taux zéro.

Monsieur Daniel BACQUELAINE, Président du conseil communal déclare:

"Si nous améliorons la qualité de nos piscines, cela pourra être répercuté dans le prix et nous pourrions ainsi aller davantage vers le coût-vérité".

Monsieur le Conseiller Bruno LHOEST déclare:

"Dans le projet, il est prévu 400 000€ pour la stabilité des berges, ce qui ne sera pas visible par les utilisateurs."

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce déclare:

"Dans le projet, tel qu'il est présenté, la volonté d'aller vers un développement complémentaire, par exemple le wellness, il faudra identifier des moyens complémentaires et peut-être un partenariat public-privé.

Si nous faisons entrer les piscines dans la nouvelle Régie Communale Autonome, nous pourrions conserver la TVA pour faire des investissements complémentaires sur le site."

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY déclare:

"D'expérience, il vaut mieux ne pas rénover, il faut construire du neuf. Si nous ne le faisons pas, nous allons toujours avoir une vieille piscine et, in fine, nous aurons dépensé autant que pour construire une nouvelle."

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce déclare:

"Nous devons faire attention à notre charge d'emprunt, d'autre part, plus aucune banque ne s'engage maintenant sur une durée de 30 ans. Nous ne pouvons pas rénover les 2 piscines. Les auteurs de projet estiment que pour CHAUDFONTAINE, on peut partir de la structure existante."

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY estime que les auteurs de projet s'assurent ainsi une rente de situation.

Monsieur Laurent BURTON, Bourgmestre ff, estime que l'enveloppe globale du plan piscine ne permet pas de reconstruire les 2 piscines.

Pour 2018, nous devons répondre aux impératifs du plan GREISCH.

Monsieur Alain JEUNEHOMME, Echevin des Finances, du Budget et du Commerce ajoute que dans le cadre d'un partenariat public-privé, on a un gestionnaire mais il faut faire l'investissement de départ. Or, nous savons que les piscines ne sont pas rentables en tant que telles.

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY estime que la piscine de CHAUDFONTAINE n'est pas en si mauvaise situation au point qu'aucune banque ne veuille prêter de l'argent pour sa reconstruction.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

a) Piscine de CHAUDFONTAINE

Le Conseil, par vingt voix pour et quatre abstentions (MR+CDH/PS)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

b) Piscine d'EMBOURG

Le Conseil, par vingt voix pour et quatre abstentions (MR+CDH/PS)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY quitte la séance

9. Promotion sociale Ourthe-Vesdre-Ambève – rapport d'activité et compte de l'association.

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

Monsieur le Conseiller Bernard FOURNY rentre en la séance

10. Approbation du procès-verbal de la séance du 25/01/2017.

Le Conseil, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 25/01/2017.

A 21:15, Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique et aborde immédiatement l'ordre du jour de la séance huis clos.

H U I S C L O S

1. **Autorisation d'ester en justice.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

2. **Octroi d'une allocation pour fonctions supérieures - prolongation.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

3. **Mise à disposition de l'ASBL CHAUDFONTAINE SPORT d'un membre du personnel communal – modification.**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

4. **Nomination avec dispense de stage d'un chef de bureau spécifique "Service Entretien."**

Mesdames les conseillers BOFFE et GUYOT prennent les bulletins et les dépouillent. Le résultat du vote donne vingt-trois voix pour et une voix contre

5. **Enseignement communal**

a) **mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une institutrice primaire définitive**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

b) **désignation temporaire d'un directeur d'école sans classe à temps plein (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

c) **désignation temporaire de 8 institutrices primaires à temps plein (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

d) **désignation temporaire d'une institutrice primaire à mi-temps (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

e) **désignation temporaire de 9 institutrices maternelles à temps plein (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

f) **désignation temporaire de 2 institutrices maternelles à mi-temps (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

g) **désignation temporaire d'un instituteur primaire et maître de philosophie et de citoyenneté à temps plein (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- h) désignation temporaire d'un maître de philosophie et de citoyenneté à temps partiel (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- i) désignation temporaire d'un maître de morale à raison de vingt périodes par semaine (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- j) désignation temporaire de 4 maîtres de religion catholique à temps partiel (agreation)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- k) désignation temporaire de 2 maîtres d'éducation physique à temps partiel (ratification)**

Le Conseil, à l'unanimité (voir délibération n° < >, pages < > et < >).

- l) désignation temporaire sur fonds propres d'un maître de psychomotricité à temps partiel (ratification) (040/17)**

Le Conseil, par vingt et une voix pour et trois abstentions (MR+PS/CDH)

(voir délibération n° < >, pages < > et < >).

A 21:30, Monsieur le Président lève la séance.

PAR LE COLLEGE:

Le Directeur général,

L'Echevin délégué aux fonctions de Bourgmestre,

Richard GILLET.

Laurent BURTON.